Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 3 (1915)
Heft: 4-5

Artikel: Le régiment de Gruyère
Autor: Corpataux, Georges
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-818080

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le Régiment de Gruyère [1]

par Georges CORPATAUX, aide-archiviste,
lieutenant au bataillon 14.

Jadis, au temps idyllique des comtes, le Gruyérien devait à son seigneur la chevauchée. Chaque homme fournissait ses armes et, à l'appel du comte, venait se ranger sous sa bannière respective. Cette prestation était obligatoire durant huit jours dans les limites du comté et aux frais de chacun. Une amende de 30 sols lausannois frappait tout récalcitrant. L'expédition dépassait-elle les limites convenues ou se prolongeait-elle au-delà du terme fixé, le comte en supportait les frais.

Jusqu'à sa mise à l'encan en 1555, le comté de Gruyère comprenait 5 bannières ou mandements militaires : celle de Château-d'Oex, du Vanel ou Gessenay, de Gruyères, de Montsalvens et de Corbières. Déjà alors le Gruyérien était un valeureux soldat, habitué à suivre ses comtes dans d'aventureuses expéditions en Terre Sainte, dans le Valais, dans le Pays de Vaud, en France, en Italie et jusqu'en Souabe. Si la victoire ne couronnait pas toujours son courage, le Gruyérien savait alors mourir en brave, non sans avoir fait payer chèrement sa vie. Aussi nombre d'entre eux se sont-ils couverts de gloire dans ces belles équipées.

Après la déchéance du comte Michel et le partage du comté entre Berne et Fribourg le 6 novembre 1555, Messeigneurs de Fribourg érigèrent leur part en bailliage fribourgeois administré par un bailli, ayant résidence au château de Gruyères. C'est depuis cette époque que l'on voit apparaître les rôles militaires. Le bailli, sur l'ordre de Messeigneurs, devait envoyer chaque année et toutes les fois que ceux-ci le demandaient, un état général de tous les hommes portant armes dans le bailliage. Les grands rôles étaient dressés par le bailli aidé du châtelain, du curial, du gouverneur et des métraux de Gruyères ; le châtelain, le banne-

---

[1] Travail lu à la réunion de la Société d'histoire à Broc, le 7 juillet 1914.

ret et le mestral faisaient aussi, sur la demande du bailli, des visites partielles dans les communes et hameaux[1].

Chacun de ces rôles indique, par commune, les noms des hommes aptes à porter les armes de 16 à 60 ou 70 ans et la spécification de leurs armes, qui consistent surtout en épées, piques, hallebardes et arquebuses[2] ; quelques-uns portent encore la chemise de mailles, la mordache[2], le pistolet et l'épieu.

Le 25 janvier 1561, le bailli de Gruyère Peter Krummenstoll envoie à Messeigneurs de Fribourg un rôle général des hommes et un état des armes de son bailliage comprenant les communes de Gruyères, Enney, Neirivue, Villars sous Mont, Montsalvens, la Châtellenie de La Tour, Estavannens, Montbovon, Grandvillard, Lessoc. Ce rôle, le plus ancien que possèdent les Archives Cantonales pour le bailliage de Gruyères, comptait 933 hommes répartis en 174 hommes armés, 72 arquebusiers, 607 porteurs de piques et 85 hallebardiers.

Jusqu'au commencement du XVIIme siècle, aucun changement ne se produit dans l'organisation. Un rôle du 7 juillet 1610, dressé sur le commandement des souverains Seigneurs de Fribourg par le bailli Peter Reyff, nous apprend une nouvelle formation. Les hommes du bailliage ou gens de guerre (dénomination qu'on leur donne à partir de cette date) ne sont plus groupés par communs, mais divisés en quatre catégories d'armes : les piquiers (511 hommes), les mousquetaires (43), les arquebusiers (180), les hallebardiers (264), un fifre et un tambournier. Aucun rôle ne fait mention d'officier jusqu'en 1614 où nous trouvons comme capitaines le banneret Antoine Meyer et le chevalier Hans Gottrau.

De 1619 à 1684 les rôles nous donnent diverses formations : tantôt le bailliage se compose de deux élections, tantôt de compagnies formées d'escortes ou de détachements de chaque village ayant à leur tête un caporal (rôle de 1632), tantôt encore on retrouve l'organisation primitive.

En 1686, un rôle général de tous les individus portant armes

---

[1] Tous les rôles cités dans le présent travail se trouvent à leur place chronologique aux Archives d'Etat, soit dans la liasse N° 6 des affaires militaires en général (1700-1798), soit dans la liasse des affaires militaires du baillage de Gruyères (1561-1792).

[2] Sorte de poignard.

dans le bailliage de Gruyères, répartissait les hommes en trois élections selon l'ordre souverain du 4 décembre 1685 qui voulait que les mousquetaires et les hallebardiers formassent les deux premières élections, et que les vieux et incapables de porter les armes et les absents du pays fissent partie de la troisième élection. Chaque commune devait fournir des hommes pour les trois élections, dont 1 fifre et 1 tambour, et chaque détachement était commandé par un sergent. Cette organisation dura jusqu'à la formation du régiment de Gruyère.

A en juger par les rôles, la première répartition de notre milice en régiments paraît remonter à la seconde moitié du XVIIme siècle, probablement à la suite de la création du « Defensional »[1] établi et adopté par la diète de Baden, le 18 mars 1668. Ces régiments avaient une organisation très incomplète et étaient composés d'un nombre variable de compagnies.

Une première mention du régiment de Gruyère est faite dans le rôle de 1684 de la compagnie de M. le Conseiller Techtermann « Collonel d'un régiment à Gruvière ». En 1699, le régiment de Gruyère est commandé par le colonel Rodolphe Fivaz, le lieutenant-colonel Tobias d'Alt, le major Petermann Techtermann et l'aide-major Claude-Nicolas Castella de Gruyères et les capitaines Jacob Féguely et Jacques Thumbé. Le régiment est formé de quatre compagnies : la première appelée « Compagnie collonelle » comprenait 140 mousquetaires et 50 hallebardiers de Gruyères, Grandvillard, Estavannens et Broc. La seconde comprenait 140 mousquetaires et 50 hallebardiers de la Tour-de-Trême, Le Pasquier, Enney, Villars-sous-Mont, Neirivue, Lessoc et Albeuve. La troisième était formée de 140 mousquetaires et 50 hallebardiers de Corbières, Hauteville, Villarvolard et La Roche. Enfin la quatrième se composait de 140 mousquetaires et 50 hallebardiers de Charmey, Cerniat, Châtel, Crésuz, Bellegarde,

---

[1] Le défensional ou plan de défense nationale fut créé à la suite de la première tentative de Louis XIV de s'emparer de la Franche-Comté bourguignonne en 1668. Il avait pour but de défendre « les fières libertés acquises à si haut prix par nos chers ancêtres ». Le premier ban de l'armée fédérale se composait de 13400 hommes de pied avec 16 pièces de campagne et quelques centaines de cavaliers. Il se divisait en deux armées et en compagnies de 200 hommes chacune. Chaque canton était tenu d'armer ses troupes de pied en cap, et de les munir de poudre et de plomb, de manière à pouvoir, en cas de nécessité, les mettre en marche immédiatement à la première réquisition et en trois détachements successifs. (Dierauer IV, p. 126-129.)

Villarbeney et Botterens. Il y avait en outre dans chaque compagnie un lieutenant, un enseigne, quatre sergents, deux tambours et un fifre. Les quatre compagnies du régiment comptaient 760 hommes. Les hommes portant armes et non enrégimentés étaient au nombre de 993, tant pour la défense de la ville et du château de Gruyères que du passage de Montbovon. Comme on le voit, dès 1699, le régiment de Gruyère était constitué non seulement par les hommes du bailliage de Gruyères même, mais encore par ceux des bailliages de Corbières et de Bellegarde, du pays de La Roche et de l'Herbevue (Albeuve).

Dès 1712, nous voyons apparaître pour la première fois des fusiliers qui remplacent les arquebusiers et les mousquetaires. Seuls les hallebardiers forment encore un corps spécial. Cette année-là le régiment de Gruyère atteint le chiffre de 2053 hommes dont 1314 officiers et fusiliers, 295 hallebardiers, 140 sans armes et 204 absents. Cette formation subsiste jusqu'en 1746, époque à laquelle Leurs Souveraines Excellences édictent un nouveau code militaire[1]. A cette date Messeigneurs de Fribourg «pénétrés des sentiments, que Nous devons à la mémoire glorieuse de nos ançestres, qui, par leur valeur, et au prix de leur sang Nous ont acquis et conservé la prétieuse liberté, dont Nous jouissons, et portés par Nos soins, et nôtre application ordinaire à avancer l'honneur et l'avantage de l'Etat, ainsi que le bien-être et la tranquilité de Nos sujets, Nous avons estimé nécessaire de faire un nouveau dénombrement de nôtre milice, et de la régler sur un pied militaire autant que la constitution de nôtre pays pourrat le permettre.» Ce code apporte d'importantes et définitives modifications dans l'organisation des milices fribourgeoises. Tous les hommes de 16 à 60 ans accomplis sont enrégimentés. Les colonels sont chargés de l'organisation des régiments dans les pays et districts qui leur sont assignés et suivant les rôles qu'on leur a remis. Chaque régiment formera tant de compagnies que son district pourra fournir. Chaque compagnie sera composée de 200 hommes dans lesquels sont compris : un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, un enseigne, huit sergents, quatre tambours, un fifre et quatre trabants[2] ; elle sera divisée en six escouades, commandées chacune par un caporal et un lanspessade. Les compagnies colonelles auront de plus un aumônier, un chirurgien-major,

[1] Archives d'Etat Affaires militaires, liasse N° 6 (1700-1798).

[2] Soldats armés de hallebardes.

un tambour et sergent-major. Seize grenadiers seront en outre détachés de chaque compagnie et formeront un corps spécial. Les hommes qui, jusqu'alors, se servaient du mousquet ou de la hallebarde sont armés du fusil avec baïonnette ; seuls, les sergents conservent la hallebarde. Chaque soldat, en entrant au service, était tenu de payer les frais de son armement, de son équipement et de son habillement ; les communes y pourvoyaient pour leurs ressortissants pauvres.

Quant à l'instruction, elle était assez rudimentaire. Les milices étaient rassemblées dans leurs villages plusieurs fois par an au printemps et en automne, sous le commandement d'un sergent qui les exerçait à la marche et au maniement des armes. Elles pratiquaient aussi le tir.

Les ordonnances du Conseil souverain des 10 mai 1761 et 2 mars 1790, sans modifier le code militaire de 1746, le complètent par des dispositions plus étendues et plus compliquées sur les exercices et les manœuvres.

Le premier grand rôle du régiment de Gruyère que nous possédons, établi d'après le code de 1746, est de l'année 1763 ; il est formé alors de deux bataillons comprenant chacun quatre compagnies. Le premier bataillon était formé des compagnies de la « Colonelle », de la Tour de Trême, de Grandvillard et de Montbovon. Le second bataillon était composé des compagnies de la « Lieutenance Colonelle de Corbière », de Broc, de Charmey et de La Roche. De 1763 à 1780[1] le régiment avait à sa tête l'état-major suivant : le colonel Joseph Emmanuel de Maillardoz, du conseil des Soixante ; le lieutenant-colonel Philippe de Reynold ; le major Jean-Nicolas de Reynold du suprême Sénat[2] ; l'aide-major Deschenaux. Chaque compagnie en outre était commandée par un capitaine.

Une grande revue annuelle était passée par le colonel ou le major dans la plaine d'Epagny. Pour cette prestation, officiers et soldats revêtaient leur plus bel uniforme[3]. Le soldat, coiffé du

---

[1] A cette date s'arrête la collection des rôles du régiment de Gruyère.

[2] Jean-Nicolas-Constantin de Reynold, né le 29 juillet 1735, s'engagea au service de France en 1753 en qualité d'enseigne dans la compagnie de ses frères au régiment de Monin. Il était promu sous-lieutenant en 1755. Rentré au pays, nous le trouvons en 1763 major dans le régiment de Gruyère, grade qu'il occupe jusqu'en 1780, puis plus tard, en 1792, comme colonel du même régiment.

[3] Le Fribourg Artistique a donné dans le fascicule N° 2 (avril 1914) la re-

tricorne, portait le gilet et la culotte rouges, l'habit bleu avec parements rouges et les guêtres noires [1]. Le costume du grenadier ne différait de celui du simple soldat que par la coiffure, qui était le haut bonnet à poil [2].

Malheureusement les graves événements qui se préparaient en France, la grande Révolution d'abord, l'avènement de Napoléon ensuite, devaient mettre fin au beau temps du régiment de Gruyère et bouleverser toute notre organisation militaire.

Nous nous proposions de compléter cette étude, faite trop hâtivement pour la réunion de la Société d'histoire à Broc, en essayant de faire revivre la vie de ces vieux régiments de Gruyère, mais voici que l'orage qui grondait depuis si longtemps à l'horizon s'est déchaîné soudain sur l'Europe consternée et nous a obligé à répondre à l'appel de la Patrie pour la sauvegarde de son indépendance et de sa neutralité.

Qu'il nous soit permis d'exprimer ici nos meilleurs remerciements à M. Fortuné Bovard, un dessinateur de talent, à l'obligeance duquel nous devons la planche qui illustre ce petit travail.

Nous donnons en terminant la liste des hommes portant armes dans la ville de Gruyère en 1561.

« Visitation faicte pour les personnes et glayves par le commandement de nos magnifiques et puissants seigneurs de la ville de fribourg, rière le ballivage de gruyère, et les desporvehuz sont estés commandés par bamp de cinquante florins d'estres pourvehuz dans le terme d'ung moys. » [3]

---

production d'une de ces revues passée en 1792 par le colonel de Reynold, dont nous venons de parler.

[1] Dans le tableau reproduit dans le Fribourg Artistique, les guêtres sont blanches. Il n'est pas rare aussi de trouver, chez les antiquaires, des gibernes du régiment de Gruyère. On a pu croire qu'elles provenaient d'un régiment de ce nom au service de France. Mais il n'y eut jamais de corps de ce genre sous les drapeaux français. Tout au plus se trouva-t-il quelques Gruyériens dans le régiment que le comte Michel leva pour François Ier et qui était composé de 4000 hommes de différents pays. C'était plutôt un ramassis d'aventuriers qui firent piteuse figure à la batailles de Cérisoles en 1544. Comme la conduite de cette troupe avait plutôt compromis le succès de l'armée française, François Ier refusa de payer la solde au comte. Ce fut l'une des causes de la lamentable déconfiture du comte Michel.

[2] Des raisons indépendantes de notre volonté nous ont empêchés de donner dans ce fascicule la planche coloriée qui devait accompagner cet article. Elle paraîtra dans le prochain numéro des « Annales ». *(La Réd.)*

[3] Et ceux qui n'avaient pas d'armes ont reçu l'ordre de s'en procurer dans l'espace d'un mois sous l'amende de 50 florins.

Premierement en la ville de gruyere

Jaques masson, picque 1, espée 1.[1]

François, Marc, Jaques et Anthoine dostaz[2] frères, p. 3, allebarde 1, esp. 4.

Pierre Jacquilliard, arquebuze 1, esp. 1.

Bon Biolley, arq. 1, p. 1, esp. 1.

Chrestin Gachet, arq. 2, p. 1, esp. 2, all. 1, Chemise de maille 1.

Le mestraulx de la loup, p. 2, all. 1, esp. 1, mordache 1.

Claude marro, p. 2, esp. 3.

Michiel veillard, esp. 1.

Le mestraulx veillard, all. 1, esp. 2.

George veillard, arq. 1, esp. 1.

Noble Jehan de Saint germain, p. 1, arq. 1, harnois 1[3], esp. 2.

Aymoz Ramel, p. 1, esp. 1.

Loys bursod et Claude son fils, p. 1, all. 1, esp. 2.

Domp Pierre de Loge, p. 1, all. 1, pistollet 1, esp. 1.

Loys perredey, all. 1, esp. 1.

Le mestraul Audryan, espieuz 1, esp. 1.

Françoys masson, all. 1, esp. 1.

Gouyn Jacquier, all. 1, esp. 1.

Pierre de La fossaz, p. 1, esp. 1.

Loys, son frère, p. 1, esp. 1.

Guilliaulme favre, p. 1, esp. 2.

Guilliaulme biolley, all. 1, arnet 1.

Le lieutenant bon mourand, p. 1, esp. 2, arq. 1, all. 1.

Denys gilliert, p. 1, esp. 1.

Pierre Gachet, esp. 1.

Noble françoys Castellaz, p. 1, harnois 1, arq. 1, esp. 1.

Anthoyne favre, p. 1, espieuz 1, esp. 1.

Richard frachebod, p. 1, esp. 1.

Johannes Corby, p. 1, esp. 1.

Georges Corby, all. 1, esp. 1.

Pierre et Bon favre, frères, p. 2, esp. 3.

Gerard mourand bombardier.

Jehan de La Loup et Perret, son frère, p. 1, esp. 2.

---

[1] P = pique E = épée A = arquebuse all. = hallebarde.

[2] Doutaz.

[3] harnois = armure complète.

Anthoine frachebod, p. 2, esp. 3.
Andrey du pasquier, p. 1, esp. 2.
Nobles Pierre et françoys Castellaz, p. 2, arq. 2, esp. 2.
Aymoz Jacquerod, p. 1, esp. 1.
Jehan bursod, p. 1, all. 1, esp. 1, morillion 1.
Jehan dostaz, p. 1, esp. 1.
François miensiez, p. 1, all. 1, esp. 1, morillion 1, chemise de maille 1.
Pierre gremion, p. 1, all. 1, espieuz 1, esp. 1.
Noble Hugue de corpasteur, p. 1, esp. 2.
Anthoyne de corpasteur, p. 1, esp. 2.
Jaques thozel, p. 1, all. 1, esp. 1.
Monseigneur le Chastelain.
Françoys Savary, p. 1, esp. 1.
Anthoine Savary, p. 1, all. 1, esp. 3, chemise de maille 1.
Claude Chenevaz, arq. 1, esp. 1.
Jehan de may, p. 1, esp. 2.
Michiel paschet, arq. 1, esp. 1.
Françoys Veillard, le jœune, all. 1, esp. 1.
Peter frachebod, p. 1, esp. 1.

Pringiez (Pringy).

Discret Aymon gachet, harnois 1, p. 1, esp. 1.
Jaques gachet, p. 1, arq. 1, esp. 1.
Rod. et Jehan gachet frères, p. 1, all. 1, esp. 2.
Monsieur le banderet Castellaz et deux fils, arq. 4, p. 4, harnois 1, esp. 4.
Jehan dostaz, p. 1, esp. 1.
Theodelloz ramel, p. 1, esp. 1.
Allamand dostaz, p. 1, esp. 1.
Theodelloz du pasquier, p. 1, arq. 1, esp. 1.
Françoys ansermoz, p. 1, arq. 1, esp. 1.
Claude ansermoz le Jœune, p. 2 esp. 1.
Claude ansermoz le vieulx et deux frères, p. 5, esp. 5, arq. 1.
Pierre gachet, p. 1, esp. 1, all. 1.
Anthoine mourand et deux fils, p. 3, esp. 2, harnois 1, all. 1.
Claude gremion, p. 1, esp. 1.
Jehan gachet, p. 1, e. 1.
Jehan gachet, le jœune et deux frères, p. 2, all. 1, é. 3.

---

[1] = casque.

La notaz, p. 2, a. 2, harnois 1.

Espagnyez (Epagny).

Françoys dostaz et son fils, p. 1, all. 1, é. 1.
Jaques bussard, é. 1.
Jehan dostaz, a. 1, é. 2.
Bernard dostaz, p. 1, é. 1.
Humbert dostaz et son fils, p. 1, é. 1.
Françoys dostaz le jœune, a. 1, é. 1.
Alexandre pictet, é. 1.
Le fils d'Allamand dostaz, p. 1, all. 1.
Loys pictet, a. 1, p. 1, é. 1, mordasche 1.
Jaques pictet et son frère, p. 2, é. 2.
Claude pictet, p. 1, é. 1.
Rolet pictet, p. 1, é. 1.
Petre fraschebod, p. 1, all. 1, é. 1.
Françoys bussard, p. 1, é. 1.
Rodz bussard, p. 1, é. 1, harnois 1.
Jehan bussard, p. 1, é. 1.
La marmilliodaz, p. 1, é. 1.
La femme de françoys bussard, p. 1.
Françoys bussard, le jœune, p. 1, é. 1.
Pierre bussard, p. 1, é. 1.
Rodz moret, é. 1.
François pictet, p. 1, é. 1, a. 1.
Mauris gachet et son frère, p. 2, a. 2, é. 2.
François gachet de Loge, p. 1, a. 1, é. 1.
Henri bidaulx, p. 1, é. 1.
Aymoz vallelian et son fils, p. 1, é. 2.
Jehan masson et Claude son fils, p. 1, a. 1, é. 2.
Noble Gasparg castellaz, p. 1, é. 1.

En 1561, il y avait donc dans la ville de Gruyères et les hameaux de Pringy et d'Epagny 114 hommes portant armes, dont un ecclésiastique, Pierre de Loge, plus 3 femmes possédant des armes, en tout 117 personnes pouvant fournir en temps de guerre 131 épées, 97 piques, 30 arquebuses, 26 hallebardes, 8 harnais, 3 chemises de mailles, 3 épieux, 2 mordaches, 2 morillons et 1 pistolet.

Aesch, mars 1915,